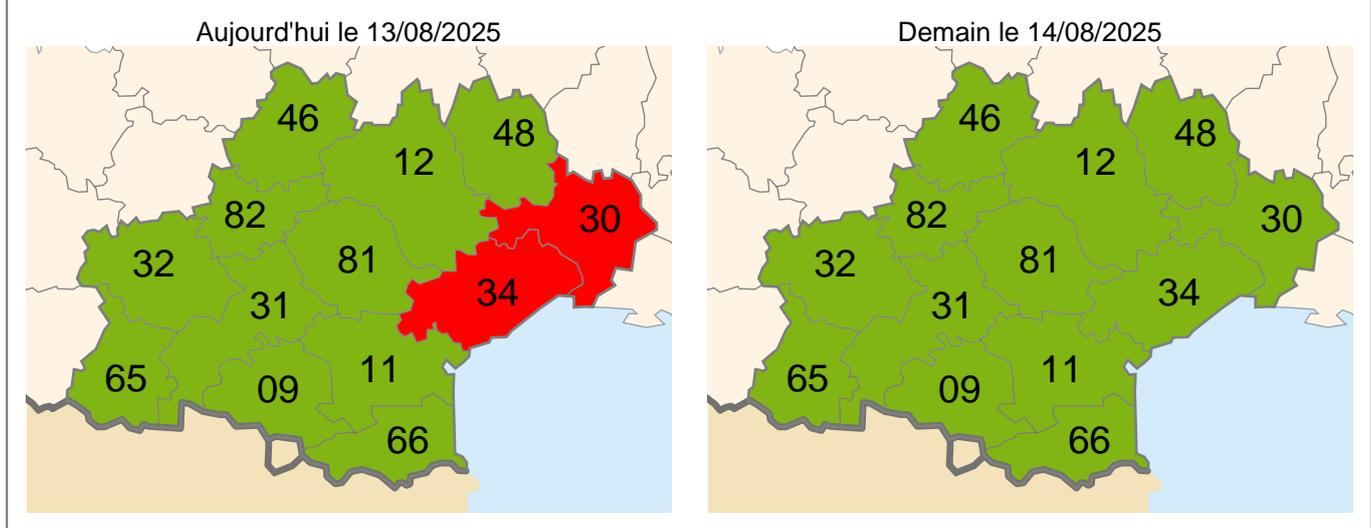


**SITUATION**


Aujourd'hui le 13/08/2025			Départements	Demain le 14/08/2025			Arrêté en vigueur
O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>		O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	
Green	Green	Green	Ariège (9)	Green	Green	Green	AP du 10/08/2017
Green	Green	Green	Aude (11)	Green	Green	Green	AP du 20/07/2017
Green	Green	Green	Aveyron (12)	Green	Green	Green	AP du 01/03/2018
Red	Green	Green	Gard (30)	Green	Green	Green	AP du 20/07/2017
Green	Green	Green	Haute-Garonne (31)	Green	Green	Green	AP du 16/02/2024
Green	Green	Green	Gers (32)	Green	Green	Green	AP du 04/08/2017
Red	Green	Green	Hérault (34)	Green	Green	Green	AP du 04/08/2017
Green	Green	Green	Lot (46)	Green	Green	Green	AP du 06/09/2017
Green	Green	Green	Lozère (48)	Green	Green	Green	AP du 19/07/2017
Green	Green	Green	Hautes-Pyrénées (65)	Green	Green	Green	AP du 08/08/2017
Green	Green	Green	Pyrénées-Orientales (66)	Green	Green	Green	AP du 20/07/2017
Green	Green	Green	Tarn (81)	Green	Green	Green	AP du 07/09/2017
Green	Green	Green	Tarn-et-Garonne (82)	Green	Green	Green	AP du 28/02/2024

Légende: Procédure d'alerte\* Procédure d'information Pas de procédure O<sub>3</sub> : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO<sub>2</sub> : dioxyde d'azote

\* Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Atmo Occitanie prévoit sur les départements du Gard et de l'Hérault la poursuite de l'épisode de pollution à l'ozone pour ce mercredi 13 août. Cet épisode ne se poursuivra pas jeudi 14 août 2025.

### DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Les conditions météorologiques avec un fort ensoleillement et des températures caniculaires vont favoriser la formation et l'accumulation d'ozone dans l'air sur l'Est de la région. Les concentrations devraient de nouveau dépasser le seuil d'information sur les départements du Gard et de l'Hérault. Suite à la persistance de l'épisode de pollution, la procédure d'alerte sera activée ce mercredi 13 août.

### EVOLUTION :

Pour demain jeudi 14 août, les concentrations d'ozone seront élevées sur l'ensemble de la région en lien avec des conditions météorologiques favorables à la formation de ce polluant. Les niveaux ne devraient toutefois pas dépasser le seuil d'information.

En particulier, sur le département du Gard et de l'Hérault, même si elles resteront élevées, les concentrations d'ozone devraient être plus faibles qu'aujourd'hui en lien avec une nébulosité plus marquée dans la journée qui va limiter la hausse des concentrations de ce polluant. Ainsi, pour demain, Atmo Occitanie ne prévoit pas d'épisode de pollution ozone sur ces départements et la procédure d'alerte sera donc levée après la journée de mercredi 13 août 2025.

## Recommandations de protection individuelle

<p><b>Populations vulnérables :</b>  <i>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques</i></p> <p><b>Populations sensibles :</b>  <i>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evitez les sorties durant l'après-midi.</li> <li>- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.</li> <li>- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ;</li> <li>- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;</li> <li>- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Population générale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). Les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.</li> <li>- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.</li> </ul>

## Recommandations pour limiter les émissions de polluants

<p><b>A la maison / au travail</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.</li> <li>- Maîtrisez la température dans les bâtiments (climatisation).</li> </ul>
<p><b>Déplacements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être</li> <li>- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.</li> <li>- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)</li> </ul>
<p><b>Industriels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reportez les émissions d'oxyde d'azote ou de composés organiques volatils à la fin des épisodes de pollution.</li> </ul>

### Qualité de l'air

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)  
 Contact département 30,34 :  
 06.85.52.83.44 - 09.69.36.89.53



### Mesures d'urgence

<http://www.gard.gouv.fr/>  
<http://www.herault.gouv.fr/>



### Effets de la pollution sur la santé

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/>  
 ARS Occitanie  
 Informations santé, AIR SANTÉ :  
 05 61 77 94 44

